Bilan de l'exploitation du **lynx roux** 2008-2017 (pré-plan de gestion)

Réglementation
(en date de la saison 2017-18)

Périodes de piégeage - lynx roux

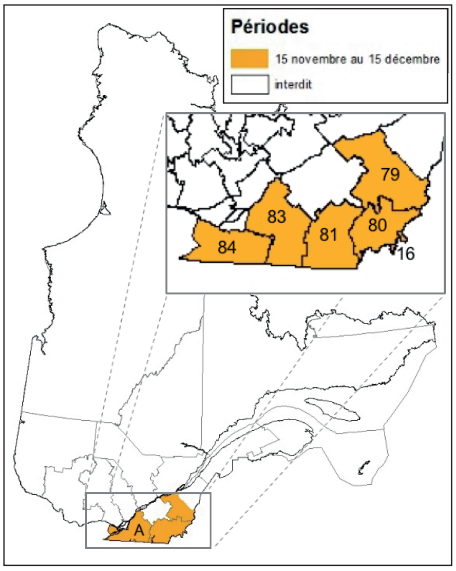

Rendement

Rendement moyen (nombre de captures/100 km²) - lynx roux - 2008-2017

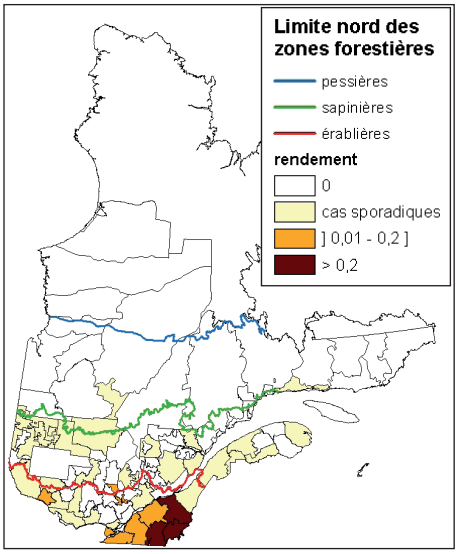

L'aire de répartition du lynx roux au Québec couvre principalement le sud du Québec. Les UGAF 16, 79, 80 et 81 affichent les rendements de capture les plus élevés. Toutefois, l'aire de répartition du lynx roux est potentiellement en croissance, car quelques captures accidentelles sont rapportées dans d'autres régions que celles où le piégeage est permis. Après 20 ans de fermeture, le piégeage de cette espèce a été à nouveau permis à partir de la saison 2012-2013. Depuis, le rendement est relativement stable avec une légère tendance à la baisse. Le territoire structuré où le piégeage du lynx roux est permis se résume à trois terrains de piégeage de petite superficie (UGAF 16). Dans ces conditions, toute variation semble être importante, mais il ne s'agit que d'un effet de la taille du territoire.

Rendement (nombre de lynx roux/100 km²) au cours des quatre dernières années (2014-2017).

secteurs	TERRITOIRE LIBRE				TERRITOIRE STRUCTURÉ			
	Rendement moyen* 2004-2013	Rendement moyen 2014-2017	Différence significative avec période 2004-2013	Nombre d'UGAF	Rendement moyen* 2004-2013	Rendement moyen 2014-2017	Différence significative avec période 2004-2013	Nombre d'UGAF
A	-	0,28	-	4	-	0,00	-	1

* Le piégeage du lynx roux était interdit jusqu'en 2011. Il n'est donc pas pertinent de calculer un rendement pour cette période.

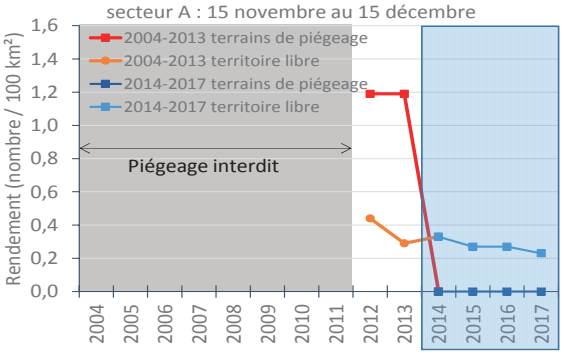

Récolte

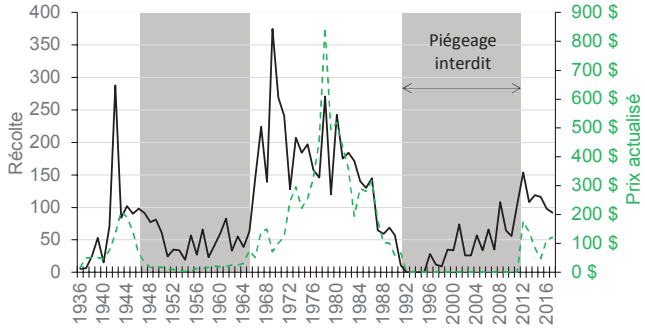

Votre gouvernement

Québec

Le piégeage du lynx roux a connu deux périodes de plus fortes récoltes associées aux prix élevés des fourrures dans les années 1940 et entre 1975 et 1985. C'est à la suite de cette dernière explosion des prix, à la fin des années 1970, que l'on a observé une chute marquée de la récolte qui a mené à la fermeture du piégeage de l'espèce de 1991 à 2011. Durant cette période de 20 ans, les données colligées sont uniquement issues des captures accidentelles (déclaration obligatoire). Il est intéressant de noter que, pendant la période où les prix étaient très bas (zone grise : fin des années 1940 jusqu'au début des années 1960), le niveau de récolte était semblable à celui observé pendant la fermeture du piégeage. Cela illustre le fait que, même si peu ou pas d'efforts sont déployés sur l'espèce, des captures accidentelles se produisent néanmoins, notamment dans des collets à canidés.

La croissance des captures accidentelles enregistrées de 2002 à 2011 a mené à la réouverture du piégeage. À l'exception de l'année d'ouverture (2012-2013) où la récolte a été plus élevée, celle-ci semble assez stable (autour d'une centaine) même si encore peu d'années sont disponibles. Bien que les niveaux de récolte soient plus élevés en territoire libre (du fait de la tenure des UGAF où l'espèce est piégée), les fluctuations observées suivent les mêmes tendances, peu importe la tenure du territoire.

Il n'existe actuellement pas de corrélation entre la récolte et le prix de vente des fourrures de lynx roux (R = 52 %) depuis 2012.

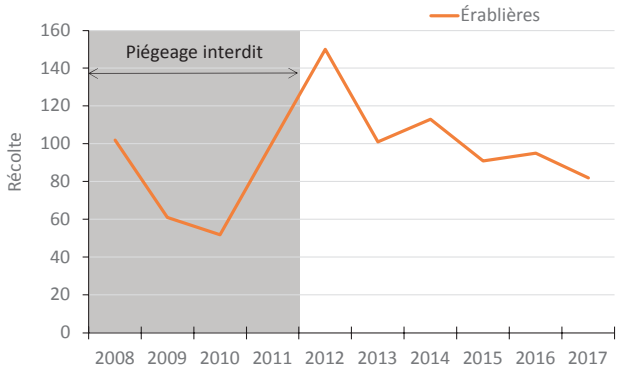

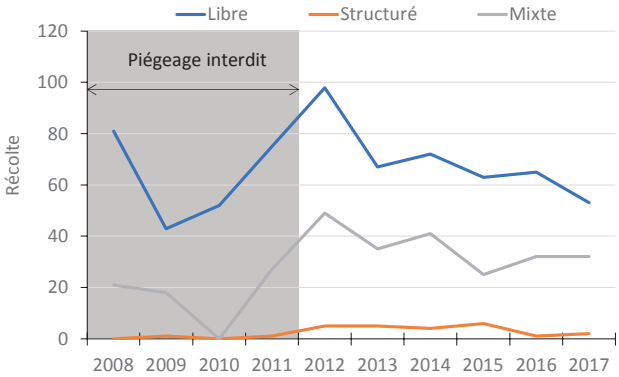

Note : Avant 2012, il s'agit de captures accidentelles rapportées par déclaration obligatoire.

Carnet du piégeur

Selon les piégeurs, le lynx roux est plutôt rare dans la zone forestière de l'érablière. Après une baisse observée en 2015, les populations de lynx roux semblent légèrement en croissance alors que celles de certaines de ses proies sont plutôt stables (petits mammifères) ou en baisse (lièvre d'Amérique) depuis 2008.

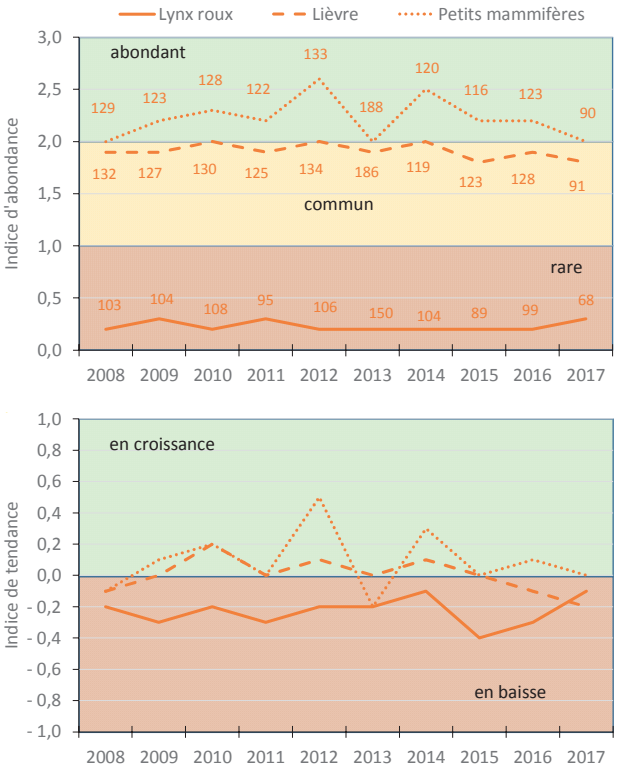

Analyse de carcasses

La collecte de carcasses permet d'évaluer l'état des populations de lynx roux. Malgré quelques variations annuelles, plus de 70 % des lynx roux analysés présentent une condition physique normale à bonne. Le rapport juvéniles/adultes (J/A) était relativement stable dans les premières années suivant l'ouverture du piégeage (50-60 % d'adultes). Depuis, le nombre de plus en plus limité de carcasses rapportées ne permet plus de statuer sur ce rapport J/A, ni sur la productivité des femelles (nombre de jeunes produits par femelle, basé sur les cicatrices placentaires).

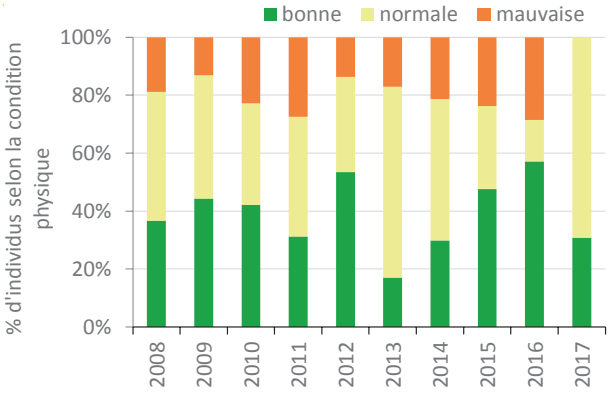

Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi	
Rendement	=
Récolte	= -
Abondance – lynx roux	**Rare**
Tendance – lynx roux	= +
Ratio J/A	**n/d**
Abondance des proies	**Communes-abondantes**
Tendance des proies	= -

De manière générale, l'information sur cette espèce est limitée. Le portrait de l'exploitation ne présente rien d'alarmant, mais le suivi devra se poursuivre au cours des prochaines années. Le carnet du piégeur, adéquatement rempli, est un outil important pour le suivi de cette espèce et la production d'un bilan. Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, le système de suivi du lynx roux sera révisé.